

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Le jeudi 3 septembre 2020 à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, René VAUGEOIS et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Josiane COUILLEAUX donnant pouvoir de vote à Damien COUILLEAUX, Loïc JORRÉ et Raymond LELIEVRE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **LOCATION ET PRET DES SALLES EN PERIODE COVID**
- II. **PLAN DE FINANCEMENT ET DELIBERATION DSIL**
- III. **NETTOYAGE DE L'ECOLE**
- IV. **NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DE SOINS ET DE SERVICES**
- V. **MATERIEL TECHNIQUE**
- VI. **QUESTIONS DIVERSES**

I- LOCATION ET PRET DES SALLES EN PERIODE COVID

Mickaël DELAHAYE informe le conseil municipal que la commune doit statuer sur le prêt et la location des salles de la commune :

- Location aux manifestations privées
- Mise à disposition aux associations
- Mise à disposition salle de la mairie

DELIBERATION :

- **Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne plus louer ou prêter la salle de la mairie jusqu'au 31 octobre 2020 puisque celle-ci est occupée quotidiennement pour la restauration scolaire et qu'il convient de ne pas prendre de risques à ce niveau.**
- **Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre à disposition la salle du conseil municipal auprès des associations avec un délai idéal de 72h entre deux occupations.**
Des chaises en plastique seront mises à disposition pour que la désinfection se fasse correctement.
- **Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de continuer le prêt de la salle des lilas à toutes les associations sous réserve de la signature d'une décharge de responsabilité de la mairie qui incombera dès lors au président de l'association qui devra assurer ou faire assurer une désinfection des points de contact et des sanitaires après chaque utilisation. Le président d'association sera le garant du respect des gestes barrières entre utilisateurs.**
- **Pour les manifestations privées, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place un forfait obligatoire de désinfection Covid d'un coût de 80€ en plus du forfait de location.**

II - PLAN DE FINANCEMENT ET DELIBERATION DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)

Mickaël DELAHAYE présente au conseil municipal le plan de financement prévisionnel concernant la rénovation thermique et énergétique de la salle des Lilas :

	Montant HT
Fonds propres et/ou emprunt	109 564 €
Subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2019 et 2020 (15558€ + 138 861€)	154 419 €
Subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public)	283 836 €
Total	547 819 €
Fonds propres et/ou emprunt pour TVA	54 782 €
Total (TTC)	602 601 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement présenté et autorise Mickael Delahaye à solliciter la DSIL concernant la rénovation thermique et énergétique de la salle des Lilas pour un montant de 283 836 €.

III- NETTOYAGE DE L'ECOLE

Denis MARCHAND informe le conseil municipal que le ménage de l'école ne peut être fait idéalement qu'à partir de 18h30 après la fin de la garderie périscolaire.

Pendant la période du COVID, il préconise de faire appel à une société extérieure pour le ménage et la désinfection des bâtiments de l'école. Il présente donc au conseil les trois devis suivants concernant le nettoyage de l'école :

*** Société Atmos (Laval) :**

Type de prestation	Prix HT /semaine	Prix annuel HT 36 sem de cours
Entretien des locaux avec fourniture de l'autolaveuse (Atmos)	340.00€	12 240€
Entretien des locaux avec fourniture de l'autolaveuse par la mairie de Commer	295.00€	10 620€

*** Société HMS (Mayenne) :**

Type de prestation	Prix HT /semaine	Prix annuel HT 36 sem de cours
Coût forfaitaire hebdomadaire pour l'entretien de l'école selon le cahier des charges	630€	22 680€
Option : Coût forfaitaire mensuel pour la fourniture d'une autolaveuse y compris la fourniture de ses consommables (lavettes,...)	100€	23 580€
Option : Coût forfaitaire hebdomadaire supplémentaire pour l'entretien de l'école selon le cahier des charges si l'option de l'autolaveuse n'est pas choisie	105€	26 460€

*** Société Mayenn'nettoyage (Mayenne) :**

Type de prestation	Prix HT /semaine	Prix annuel HT 36 sem de cours
Nettoyage de l'école	645.72€	23 245.92€

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de retenir la société ATMOS pour un montant total de 295 €HT/semaine.

IV-NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DE SOINS ET DE SERVICES

Mickaël DELAHAYE présente au conseil municipal la nouvelle grille de tarification de la maison des services :

- **Cabinet 1 (10.86m2)**

	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	Professionnel de santé, bien être, soins..			Entreprise générale, taxi,....			Activité culturelle		
Tarifs matinée (8h00 à 13h30)	1 matin/ semaine	2 matins/ semaine	3 matins/ semaine	1 matin/ semaine	2 matins/ semaine	3 matins/ semaine	1 matin/ semaine	2 matins/ semaine	3 matins/ semaine
Entreprise Comméroise (siège) de moins de 3 ans d'installation	30 €	45 €	60 €	40 €	60 €	80 €	20 €	30 €	40 €
Entreprise Comméroise (siège) de plus de 3 ans d'installation	50 €	75 €	100 €	70 €	105 €	140 €	30 €	45 €	60 €
Entreprise hors commune de moins de 3 ans d'installation	40 €	60 €	80 €	50 €	75 €	100 €	30 €	45 €	60 €
Entreprise hors commune de plus de 3 ans d'installation	60 €	90 €	120 €	90 €	120 €	150 €	40 €	60 €	80 €
Tarifs après midi (14h30 à 20h00)	1 après midi/semaine	2 après midi/semaine	3 après midi/semaine	1 après midi/semaine	2 après midi/semaine	3 après midi/semaine	1 après midi/semaine	2 après midi/semaine	3 après midi/semaine
Entreprise Comméroise (siège) de moins de 3 ans d'installation	40 €	60 €	80 €	50 €	75 €	100 €	30 €	45 €	60 €
Entreprise Comméroise (siège) de plus de 3 ans d'installation	60 €	90 €	120 €	80 €	120 €	160 €	40 €	60 €	80 €
Entreprise hors commune de moins de 3 ans d'installation	50 €	75 €	100 €	60 €	90 €	120 €	40 €	60 €	80 €
Entreprise hors commune de plus de 3 ans d'installation	70 €	105 €	140 €	100 €	150 €	200 €	50 €	75 €	100 €

- **Cabinet 4 réservé exclusivement aux professions de catégorie 1 (14.26m2)**

	Catégorie 1		
	Professionnel de santé, bien être, soins..		
Tarifs matinée (8h00 à 13h30)	1 matin/ semaine	2 matins/ semaine	3 matins/ semaine
Entreprise Comméroise (siège) de moins de 3 ans d'installation	39 €	59 €	78 €
Entreprise Comméroise (siège) de plus de 3 ans d'installation	65 €	98 €	130 €
Entreprise hors commune de moins de 3 ans d'installation	52 €	78 €	104 €
Entreprise hors commune de plus de 3 ans d'installation	78 €	117 €	156 €
Tarifs après midi (14h30 à 20h00)	1 après midi/semaine	2 après midi/semaine	3 après midi/semaine
Entreprise Comméroise (siège) de moins de 3 ans d'installation	52 €	78 €	104 €
Entreprise Comméroise (siège) de plus de 3 ans d'installation	78 €	117 €	156 €
Entreprise hors commune de moins de 3 ans d'installation	65 €	98 €	130 €
Entreprise hors commune de plus de 3 ans d'installation	91 €	137 €	182 €

- **Cabinet 3 (21,28m2)**

	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	Professionnel de santé, bien être, soins..			Entreprise générale, taxi,....			Activité culturelle		
Tarifs matinée (8h00 à 13h30)	1 matin/ semaine	2 matins/ semaine	3 matins/ semaine	1 matin/ semaine	2 matins/ semaine	3 matins/ semaine	1 matin/ semaine	2 matins/ semaine	3 matins/ semaine
Entreprise Comméroise (siège) de moins de 3 ans d'installation	60 €	90 €	120 €	80 €	120 €	160 €	40 €	60 €	80 €
Entreprise Comméroise (siège) de plus de 3 ans d'installation	100 €	150 €	200 €	140 €	210 €	280 €	60 €	90 €	120 €
Entreprise hors commune de moins de 3 ans d'installation	80 €	120 €	160 €	100 €	150 €	200 €	60 €	90 €	120 €
Entreprise hors commune de plus de 3 ans d'installation	120 €	180 €	240 €	180 €	240 €	300 €	80 €	120 €	160 €
Tarifs après midi (14h30 à 20h00)	1 après midi/semaine	2 après midi/semaine	3 après midi/semaine	1 après midi/semaine	2 après midi/semaine	3 après midi/semaine	1 après midi/semaine	2 après midi/semaine	3 après midi/semaine
Entreprise Comméroise (siège) de moins de 3 ans d'installation	80 €	120 €	160 €	100 €	150 €	200 €	60 €	90 €	120 €
Entreprise Comméroise (siège) de plus de 3 ans d'installation	120 €	180 €	240 €	160 €	240 €	320 €	80 €	120 €	160 €
Entreprise hors commune de moins de 3 ans d'installation	100 €	150 €	200 €	120 €	180 €	240 €	80 €	120 €	160 €
Entreprise hors commune de plus de 3 ans d'installation	140 €	210 €	280 €	200 €	300 €	400 €	100 €	150 €	200 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les nouveaux tarifs de la maison de soins et de services proposés ci-dessus.

Mickaël DELAHAYE informe également le conseil que la réception des travaux avec les entreprises est prévue le jeudi 24 septembre 2020 à 17h et que l'inauguration sera fixée ultérieurement.

V- MATERIEL TECHNIQUE

✚ Mickaël Delahaye informe le conseil municipal qu'à la suite du cambriolage de l'atelier municipal, il y a eu vol de matériels d'entretien des espaces verts portatifs. Après concertation des agents techniques sur leur besoin en matériel, deux devis ont été faits pour le rachat du matériel volé :

- POIRIER/LETEMPLIER : 3 610 HT,
- DIVAY : 3 569€ HT.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 9 voix pour, 1 abstention et 2 contre, le devis de la société Divay pour un montant total de 3 569€ HT.

Le conseil municipal souhaite étudier la mise en place d'une alarme à l'atelier municipal. Denis Marchand, Coralie Gérault et René Vaugeois se chargent du dossier pour le prochain conseil.

✚ Mickaël Delahaye informe le conseil municipal que le véhicule CITROEN Jumper (utilitaire) des agents techniques ne passe pas au contrôle technique et que les frais (en main d'œuvre) seront sans doute élevés pour un véhicule qui a plus de 200 00 km. Mickaël Delahaye propose au conseil municipal de le mettre en vente aux enchères par l'intermédiaire de la salle des ventes ALCOPA basée à LA MEZIERE (35).

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la mise aux enchères du CITROEN JUMPER à la salle des ventes ALCOPA basée à LA MEZIERE (35).

✚ Mickaël Delahaye demande au conseil un montant maximum pour l'acquisition d'un rotavator aux enchères organisées par Maître BLOUET de Mayenne dans le cadre d'une vente volontaire.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 4 abstentions et un contre, une enveloppe maximum de 300€ hors frais pour l'acquisition d'un rotavator aux enchères organisées par Maître BLOUET de Mayenne dans le cadre d'une vente volontaire.

VI - QUESTIONS DIVERSES

➤ Etude ZA et lotissement

Mickaël Delahaye informe le conseil municipal de l'avancée du dossier d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour l'étude du lotissement et de la zone artisanale.

➤ Repas des aînés

Mickaël Delahaye propose au conseil municipal d'annuler le repas des aînés à la salle des Lilas face aux risques liés au COVID et d'offrir aux aînés une formule de repas Chez Sam (sur place ou à emporter). La forme serait un bon d'achat de 15€.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de Mickaël Delahaye d'offrir aux aînés un repas Chez Sam (sur place ou à emporter) par une formule de bon d'achat de 15€.

➤ **Appel d'offres TEM (Territoire Energie Mayenne)**

Mickael Delahaye informe le conseil municipal que le TEM propose un groupement d'achat d'électricité du tarif bleu et afin de bénéficier de ce groupement d'achat, M. DELAHAYE propose de signer une convention de partenariat avec le TEM53.

Les principes généraux de notre partenariat sont :

- Groupement de commandes pour les 4 années à venir 2021,2022 ,2023,2024
- Pour les points de livraison d'électricité inférieurs en puissance à 36 kVa (ancien tarif bleu)
- Comprenant l'éclairage public
- Indemnité pour TEM53 : 10 € par point de livraison pour les 4 années
- TEM53 coordonne le marché
- Les membres continuent à gérer la relation avec le fournisseur et le paiement des marchés

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le TEM53 pour ce groupement d'achat d'électricité et autorise la maire à signer cette convention.

➤ **Projet rue du Muguet – Mayenne Habitat**

Mickael Delahaye informe le conseil qu'il est convenu avec Mayenne Habitat une modification du nombre de logements pour le projet Rue du Muguet. Celui-ci passerait à 3 logements au lieu de 4 mais s'oriente vers des logements de type 2 au lieu de type 1 correspondant plus à la demande de notre population. Cette solution permettra aussi d'améliorer la mitoyenneté entre riverains.

➤ **TEM Extension de réseau**

Mickael Delahaye informe le conseil municipal que dans le cadre de trois demandes de certificat d'urbanisme opérationnel déposées par des administrés pour l'étude de projets, Territoire Energie Mayenne a été consulté afin de donner un avis sur le raccordement électrique des terrains concernés par les projets. Il en ressort que des extensions sont nécessaires pour ces trois demandes.

Mickael Delahaye propose au conseil que les frais d'extension du réseau électrique pour ces trois projets ne soient pas supportés par la commune et qu'ils soient pris en charge par le demandeur.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, que les frais d'extensions du réseau électrique ne soient pas supportés par la commune et qu'ils soient à la charge du demandeur.

➤ **DPU : 32 allée des Cerisiers et 65 rue des Tisserands**

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les biens au 32 allée des Cerisiers et 65 rue des Tisserands.

➤ **ALSH : Tarif mercredi après-midi**

Denis MARCHAND propose au conseil municipal de maintenir les tarifs de la garderie 2019/2020 du mercredi après-midi pour l'année scolaire 2020/2021 ;

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le maintien du tarif de la garderie du mercredi après-midi pour l'année 2020/2021.

➤ **CDG53 : convention parapheur (signature électronique et titres)**

Mickael Delahaye informe le conseil municipal du renouvellement de la convention d'utilisation du parapheur (signature électronique) pour un montant de 63.20 € TTC par an.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention d'utilisation du parapheur (signature électronique) pour un montant de 63.20 € TTC par an.

➤ **Calendrier prochains conseils municipaux**

- Mardi 29 septembre 2020
- Jeudi 15 Octobre 2020
- Jeudi 5 novembre 2020
- Jeudi 3 Décembre 2020
- Mardi 22 Décembre 2020

Il est 00h40, la séance est levée.

